



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 28251

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les aides au logement. En effet, leur revalorisation annuelle, normalement effectuée le 1er juillet, est attendue. Le silence du Gouvernement inquiète fortement les foyers bénéficiaires de ces aides. Par ailleurs, un nouveau retard, déjà rencontré l'an dernier, serait une fois de plus très préjudiciable pour les allocataires. En conséquence, elle lui demande ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les aides personnelles au logement (aide personnalisée au logement et allocation de logement) vont être revalorisées rétroactivement à compter du 1er juillet 2003. Des rappels de prestations seront versés aux bénéficiaires dès l'entrée en vigueur des textes. Les barèmes des aides personnelles au logement seront actualisés dans les mêmes conditions que celles de l'année dernière, soit une augmentation de 1,8 % des paramètres ressources, de 1,2 % des plafonds de loyers et de 1 % du forfait de charges. Une revalorisation de 2,5 % est prévue pour les loyers plafonds des ménages avec personnes à charges en zone I, c'est-à-dire les départements de la petite couronne et les villes nouvelles d'Ile-de-France, zone dans laquelle les loyers sont sensiblement supérieurs à ceux du reste de la France. En outre, les très fortes contraintes budgétaires de cette année conduisent à proposer un certain nombre de mesures d'économies. Elles visent à corriger certaines anomalies actuelles, qui privilégiaient certains bénéficiaires par rapport à d'autres sans que cela soit justifié ni par l'importance de la dépense de logement, ni par le nombre des personnes à charge du bénéficiaire. Le détail de ces économies sera soumis très prochainement pour avis au Conseil national de l'habitat et au conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28251

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8577

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 325